

COMMUNE

DE
SULLENS

Conseil Communal

Rue du Château 2
1036 Sullens

**PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 21 mars 2019 à 20h00**

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 6 décembre 2018
2. Nomination du/de la secrétaire du Conseil
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°1/2019 – Séparatif « Quartier de Perroset » 2^{ème} étape
7. Nomination de deux délégués à l'AIEE (STEP de Penthaz)
8. Postulat « Pour un rond-point signifiant » de M. Frank Dayen
9. Divers et propositions individuelles.

Sur 45 membres, 32 présents, 12 excusés, 1 absent.

Ce soir, les scrutateurs sont : **M. Christian Duperrut et Mme Céline Panico.**

Le Président lit l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 6 décembre 2018

Le Président demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V. Il y a deux modifications à apporter : aux pages 75 et 81. On procède ensuite au vote ; le PV est accepté à l'unanimité.

2. Nomination du/de la secrétaire du Conseil

Le Président annonce qu'une personne a signifié son intérêt pour ce poste. Il demande s'il y a une autre personne présente qui sollicite ce poste ? Ce n'est pas le cas.

Mme Eda Parente se présente aux membres du Conseil en quelques mots. Elle est la seule candidate, elle est donc élue tacitement.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Le bureau du conseil n'a pas de communication à apporter.

4. Communications des délégués aux associations intercommunales

Les délégués n'ont pas de communication à apporter.

5. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à M. Valet, Municipal.

M. Valet indique que pour 2019 le gazon ne sera pas tondu à plusieurs endroits pour préserver la biodiversité.

Le Président passe la parole à M. Guignard, Municipal.

Concernant l'église, M. Guignard indique qu'il y aura un culte le 24 mars à 10h. Les grands travaux sont terminés, néanmoins, il reste quelques détails à régler.

Le Président passe la parole à Mme Bracher, Municipale.

Mme Bracher donne quelques informations à propos de la boulangerie suite à l'incendie. Plusieurs travaux ont été faits et des WC ont été ajoutés pour les clients. Concernant l'électricité qui a été remis aux normes, une incertitude subsiste quant à sa prise en charge totale par L'ECA.

Le Président passe la parole à M. Gozel, Syndic.

M. Gozel mentionne que les jeunes mis en cause pour l'incendie de l'atelier de M. Kohler ont obtenu un non-lieu pour faute de preuves. L'église est le seul incendie avec une cause connue (court-circuit sur la sonomobile). Concernant la boulangerie, la Municipalité a déposé plainte contre inconnu suite à la mise en danger des locataires juste au-dessus, afin d'avoir accès au dossier d'enquête. Actuellement, personne n'a été mis en cause.

6. Préavis n° 1/2019 – Séparatif « Quartier de Perroset » 2^{ème} étape

Le Président passe la parole à M. Dayen pour la lecture du rapport de la commission des finances, cette dernière invitant les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. Golay pour la lecture du rapport de la commission thématique mobilité, cette dernière invitant les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. Poncioni pour la lecture du rapport de la commission ad-hoc, cette dernière invitant les membres du Conseil à accepter le préavis sous réserve d'un amendement.

Le Président passe la parole à M. Valet.

Ce dernier remercie les commissions pour le travail accompli et présente le préavis ainsi qu'un historique. Il précise que ce projet répond à une loi cantonale sur le séparatif et englobe tous les services soit, les collecteurs d'eaux usées, les équipements de défense incendie, l'eau potable, le remplacement de l'éclairage public, ainsi que la réfection complète de la chaussée, les trottoirs y compris. Il passe ensuite la parole à M. Gozel.

M. Gozel commente les éléments financiers du préavis. Il rappelle que le plafond d'endettement a été modifié en 2016 à CHF 10'500'000, et à ce jour, l'endettement total se monte à CHF 8'720'000, ce qui laisse une marge de manœuvre. Depuis 2014, nous avons amorti régulièrement avec un plus gros amortissement en 2018 au vu des moyens financiers. Il a été prévu pour l'ensemble des préavis présentés, c'est-à-dire pour environ 5 millions, un emprunt supplémentaire de 3 millions. Il conclut en rappelant que les finances de la Commune sont bonnes et encourage ainsi les Membres du Conseil à accepter le préavis en pensant à la sécurité des enfants.

Le Président prend la parole et déclare que les membres de la commission ad-hoc, conformément à leur rapport, demandent de renoncer à la réalisation de "modérateurs de trafic", telle que décrite dans la soumission du projet. Ils ont donc déposé l'amendement suivant à la page 3 du préavis, sous le chapitre descriptif du projet au 5^{ème} point : Suppression du texte "ainsi que création du modérateur de trafic " ce qui veut dire que ce point serait " réfection des routes, dessertes existantes, couche de fondation de base et de roulement, gabarit de 4m à 4m50, surface environ 2300m2.

Le Président précise la procédure qui sera suivie puis ouvre la discussion uniquement sur cet amendement.

Selon M. Pizzoti, il semblerait que dans la commission ad-hoc, il a été demandé de ne pas mettre les ralentisseurs sur un des tracés et pas sur tous.

En réponse à M. Pizzoti, M. Poncioni indique que c'est une zone à 30 à l'heure, qu'il n'y a que les riverains de ce quartier qui circulent, et que ces derniers doivent se mettre d'accord entre eux. Toutefois, au sujet de

Néfobon, la question se pose de laisser ou non les modérateurs. Elle s'adresse au conseil pour qu'ils se prononcent sur ce point.

Au vu de la discussion, le Président indique que l'amendement est modifié ainsi : On conserve l'intégralité du texte original du préavis et on ajoute le texte « uniquement sur le chemin de Néfobon » juste après « Ainsi que la création du modérateur de trafic ».

M. Dubauloz remarque qu'il faudrait tenir compte de la taille des véhicules agricoles, car 3m52 lui paraît un peu juste sur le chemin de Néfobon.

M. Valet répond que la largeur minimum de Néfobon est de 3m60 et le maximum est de 3m81, les chemins transversaux sont en effet plus étroits.

M. Hussain-Khan, habitant du quartier Perroset, désire que la commune laisse des places de parcs pour que les habitants puissent se garer afin de raccourcir le chemin. Cela pourrait empêcher les conducteurs de rouler à plus de 60km à l'heure.

M. Poncioni, de la commission ad-hoc, répond en insistant sur le fait qu'il n'y a que des riverains qui passent par ce chemin.

Mme Bracher intervient en mentionnant qu'il y a des personnes qui viennent d'ailleurs et celles-ci roulent extrêmement vite.

M. Guéra confirme que ce ne sont pas que des propriétaires de ce quartier qui passent par ce chemin. Il s'interroge sur la nécessité de mettre des rappels de 30km à l'heure à chaque début de rue.

M. Valet juge que mettre trop de marquages au sol les rendraient invisibles aux yeux des conducteurs. Il ajoute que l'année passée le canton a fait des comptages de la zone 30, et le rapport a été transmis aux deux commissions. Il précise que cette zone a été validée et homologuée par le canton, car elle respecte les normes V85. Il ajoute que si les habitants souhaitent faire venir un radar par le biais de la gendarmerie, ils peuvent le faire à leurs frais.

La discussion est close, on procède au vote de l'amendement

Acceptations : 21

Avis contraires : 8

Absentions : 3

L'amendement est donc accepté à la majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis amendé

M. Berger demande deux clarifications. La première concerne les chiffres du prêt et du coup total. En effet, il remarque que 15 ménages à CHF 5100.- n'équivaut pas à CHF 50'000.-.

M. Valet répond qu'il s'agit d'un montant maximum par maison.

M. Berger amène sa deuxième interrogation, à savoir, la date de planification des constructions des lots 1,2 et 3.

M. Valet explique que la planification est simple. Si le lot 1 est accepté, le lot 2 sera directement mis en chantier. De ce fait, la Municipalité reviendra présenter d'ici fin 2019 ou début 2020 un préavis et un montant précis.

M. Berger demande à ce que les chiffres des lots 1, 2 et 3 soient ressortis.

M. Valet répète, comme mentionné par M. Gozel précédemment, que le plafond d'endettement se monte à 10 millions et demi. Il ajoute que nous avons un des plafonds les plus bas.

M. Berger propose de faire des emprunts maintenant au vu des taux bas.

M. Gozel mentionne que le plafond d'endettement est à 10'500'00.- et que ce montant ne peut être dépassé. Pour toute augmentation du plafond, nous devons passer par le Conseil d'Etat. Il pense que le lot 2 pourrait se faire d'ici 2 ou 3 ans pour autant que les finances de la commune se portent bien.

M. Hussain-Khan demande s'il doit payer 5100.- alors qu'il pense que sa maison est correctement équipée.

M. Valet indique que si cela est conforme, il n'y aura rien à payer.

M. Guéra se questionne quant à l'obligation de se mettre en conformité pour la séparation des eaux.

M. Guignard répond que nous avons un PGE, soit un plan directeur des eaux usées. Une loi fédérale confirme cette obligation.

M. Guéra demande les délais pour la réalisation des 3 lots.

M. Guignard répond que nous sommes déjà en retard. Il n'indique pas de délai.

M. Dubauloz se questionne si les 3 lots ont été pris en compte dans le plafond d'endettement pour 2020.

M. Gozel précise que cela ne concerne que le lot 1.

La discussion est close, on procède au vote

Acceptations : 30

Avis contraire : 0

Absentions : 2

Le préavis 1/2019 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

7. Nomination de deux délégués à l'AIEE (STEP de Penthaz)

Le Président passe la parole à M. Georges Guignard.

M. Georges Guignard mentionne qu'il faut deux personnes du Conseil Communal pour siéger au Conseil Intercommunal de l'AIEE. Il précise que lui-même et M. Valet représentent la Municipalité.

Le Président annonce que M. Raphael Guignard s'est proposé.

M. Jacques Simond se propose.

Sans autres candidats, M. Guignard et M. Simond sont élus tacitement délégués de l'AIEE.

8. Postulat « Pour un rond-point signifiant » de M. Dayen

Le Président informe qu'il a reçu le 4 mars dernier un postulat de M. Dayen. Celui-ci étant arrivé assez tôt, le bureau a pu se prononcer sur sa recevabilité et celle-ci a été confirmée. Il passe ensuite la parole à M. Dayen pour la lecture du postulat.

Le Président précise qu'il est possible à un membre du Conseil, avec l'appui des 1/5 des membres présents, de demander que ce postulat soit préavisé par une commission. Il n'est pas fait usage de cette possibilité.

La discussion est ouverte

M. Guéra ne pense pas que nous pouvons amener trop d'informations sur un rond-point pour des questions de sécurité. Il juge que cela peut être joli d'aménager comme des villages fleuris.

M. Jacques Simond explique qu'à l'époque ce rond-point était sur le territoire cantonal. Suite aux déplacements des limites, celui-ci est devenu communal.

Le Président précise que si ce postulat est accepté, la Municipalité aura une année pour se positionner sur son contenu en faisant un rapport.

M. Hussain-Khan remarque que plusieurs communes mettent de gros éléments au milieu des ronds-points, ce qui provoque une perte de visibilité. Il s'interroge sur le fait de dépenser de l'argent pour ce projet.

La discussion close, on procède au vote

Approbations : 22

Avis contraires : 3

Absentions : 7

Le postulat est accepté à la majorité, la Municipalité a, dès ce jour, un délai d'un an pour y répondre.

9. Divers et propositions individuelles

M. Hussain-Khan annonce deux divers. Le premier concerne le lampadaire devant sa maison qui n'éclaire plus depuis plusieurs mois. Il demande si quelqu'un de la commune s'en occupe. Il ajoute que la grande salle n'est pas bien chauffée non plus et que la plupart des douches ne fonctionnent pas bien.

Mme Bracher répond que le thermostat a été contrôlé récemment. Elle va faire des vérifications.

M. Valet mentionne qu'il faut informer la commune en cas de panne de lampadaire.

M. Guéra a deux questions. Il demande si les WC de la boulangerie sont publics ou sont uniquement destinés à la clientèle de la boulangerie.

Mme Bracher répond que ce sont des WC clients.

M. Guéra pose sa deuxième question par rapport au séparatif. Il demande si les deux rues de la Butte et du Mont-Tendre sont déjà équipées ?

M. Guinard répond par l'affirmative.

M. Dubauloz demande si le tapis va être refait au chemin de la Butte et du Mont Tendre.

M. Valet indique que ces travaux vont suivre.

M. Berger montre deux photos qui ont été prises un samedi matin enneigé. Il constate que les routes n'ont pas été bien déblayées. Il ne trouve pas cela correcte et demande si d'autres personnes sont de son avis.

M. Valet prend note de la remarque de M. Berger et répond qu'ils sont passés entre 4h30 et 5 heures du matin.

M. Böhi demande si le déblaiement est facturé aux privés.

M. Valet répond que les employés communaux savent où ils doivent aller en premier, car un plan de déneigement a été établi. Toutefois s'il reste du temps, ils passent chez les privés. Rien n'est facturé à ces derniers.

M. Vullioud apporte des explications concernant le salage. Ils mettent 10 grammes au mètre carré de sel. Il dit que pour que cela fasse effet, il faut qu'il y ait du trafic. Il répond également à M. Böhi qu'il l'a vu déblayer son chemin et lui a proposé d'y passer. Ce dernier a refusé.

M. Böhi demande alors si c'est à la commune de faire les chemins privés.

M. Valet répond que c'est uniquement pour rendre service, si le temps le permet.

M. Lüthi demande si les machines peuvent être utilisées pour déblayer les trottoirs.

M. Vullioud dit que cela est compliqué à cause de la lame.

M. Hussain-khan trouve que ceci est dangereux pour les personnes âgées, car il en a déjà vu tomber.

M. Guignard constate qu'il a neigé uniquement deux fois cette année et que tout le matériel ne peut pas être sorti pour si peu.

M. Guéra demande si le tableau d'affichage public est mis à jour régulièrement, car plusieurs personnes lui ont fait remarquer qu'un avis de décès n'y figurait pas.

Mme Bégel affirme que les avis de décès sont communiqués à la demande des familles.

M. Dayen demande si la jeunesse a trouvé un local et pourquoi ceux-ci ne font pas un postulat.

Le Président conclut en remerciant l'ancienne secrétaire Françoise.

Françoise remercie à son tour tout le monde.

Le Président clôt la séance à 21h42.

La prochaine séance aura lieu le 20 juin 2019.

Le Président

La secrétaire

Didier Simond

Eda Parente

